

Apposer une publicité, signaler votre activité sur le territoire... le Service Publicité de la CA2BM vous accompagne dans vos démarches.

# POUR OBTENIR DES CONSEILS EN PUBLICITÉ

## DEMARCHE A SUIVRE :

Pour toutes demandes d'informations concernant la réglementation en Publicité extérieure (enseignes, publicités, préenseignes) : présentation d'un avant projet, aide à la mise en conformité, conseils..., les agents du service Publicité de la CA2BM sont à votre disposition du lundi au vendredi, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

### INSTRUCTIONS

#### → Site ADS Montreuil-sur-Mer

685 Rue de Paris -  
62170 ECUIRES  
03 21 90 94 66  
adsmontreuil@ca2bm.fr

#### → Site ADS Berck-sur-Mer

459 Rue de l'Impératrice -  
62600 BERCK  
03 21 89 90 13  
adsberck@ca2bm.fr



Le dépôt de la déclaration ou de l'autorisation préalable se fait obligatoirement en mairie.

### CONSEILS / CONFORMITÉ



Au Service Publicité de la CA2BM  
685 Rue de Paris - 62170 ECUIRES



Par téléphone au 03 21 90 55 47



Par mail à :  
• p.merlo@ca2bm.fr  
• d.terrier@ca2bm.fr

